

LÉGENDE

TRONÇON 5 : DRUMMONDVILLE - SAINT-HYACINTHE

- Variante F : Lignes électriques
- Variante G.1 : Emprise Esso modifiée
- Variante G.2 : Variante adjacente à Esso
- Variante H.1 : Lignes électriques / Emprise Esso modifiée
- Variante H.2 : Lignes électriques / Variante adjacente à Esso

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Limite de MRC
- Limite de municipalité
- 20 Autoroute
- 17 Routes nationale, régionale et collective
- HQ Ligne de transport d'énergie
- Voie ferrée
- GAZ Gazoduc (Réseau de transmission)
- OLE Oléoduc
- ES80 Conduite Esso
- ES80 Conduite Esso (emprise de 0,6 m)
- Cannebergière
- Camping
- Golf

CRITÈRES DE DISCRIMINATION

1. PEUPELEMENTS FORESTIERS
 - Érablelière (66% et plus)
 - Érablelière (33% à 66%)
 - Érablelière rouge
 - Érablelière de plus de 90 ans
 - Autre peuplement de plus de 90 ans
 - Écosystème forestier exceptionnel
2. ESPÈCES À STATUT PARTICULIER
 - Flore
 - Mammifère
 - Avifaune
 - Herpétofaune
 - Ichtyofaune
3. HABITATS FAUNIQUES
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
 - Frayère
4. MILIEUX HUMIDES
 - Limite
5. SITES ARCHÉOLOGIQUES CONNUS
 - Site
6. MILIEU BÂTI
 - Limite de la zone non agricole (ZNA)
 - Milieu bâti
 - Milieu bâti isolé
 - Projet futur

NOTE : Les repères géographiques et les critères de discrimination sont communs aux figures 26 à 36, mais ils ne se retrouvent pas nécessairement sur tous les feuillets.

SOURCES :

- MRNF, Photocartotheque québécoise, Photographie aérienne et orthophotographie, Noir et blanc 140 000 (1998 et 2000)
- MRNF, Municipalités régionales de comté (MRC) et territoire équivalent (2006)
- Figures 7 à 13, 21, Volume 2 Annexes cartographiques



PIPELINE SAINT-LAURENT

Titre: **Étude des variantes**
Tronçon 5 : Drummondville - Saint-Hyacinthe

Préparé par: C. Le Page, biol. M. Sc. / J-F. Poirier, ing. jr. Dessiné par: Nathalie Bousquet, B. Des. Env. Vérifié par: Claude Veilleux, ing. & agr.

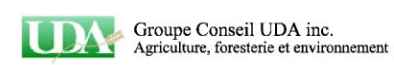


Figure: **30**
Feuille: **2 de 5**
Ech. approx.: 1:25 000
Date: Mai 2006 Dossier: 04-3325-03